



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) DE CRETS EN BELLEDONNE DEMI-JOURNEE

PREAMBULE :

La commune de Crêts en Belledonne et les conseils d'école ont décidé de mettre en place une nouvelle organisation qui regroupe les temps d'activités périscolaires sur une demi-journée, suite au décret n°2014-457 du 7 mai 2014 qui permet la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette décision a été motivée pour :

- éviter la précipitation quotidienne pour les enfants,
- préserver le lien école-famille en ne perturbant pas les horaires habituels de l'école,
- mieux permettre aux élèves de différencier les temps de TAPS des temps d'enseignements,
- respecter le cycle de sommeil de l'enfant scolarisé à l'école maternelle, ses besoins de sieste,
- maintenir les temps d'apprentissages de l'après-midi qui se font dans des conditions plus favorables en raison du réveil échelonné des élèves (en particulier pour le langage),
- augmenter la durée du temps d'activité périscolaire à 1h30 ou 3h00 ce qui favorise des activités pédagogiques plus enrichissantes et de meilleure qualité (visite du musée d'Alleverd, du patrimoine local ...),
- faciliter le recrutement des animateurs qui sont plus disponibles sur une demi-journée et qui peuvent cumuler plusieurs demi-journées pour trouver un poste plus complet,
- assurer une meilleure prise en charge des enfants et notamment assurer leur sécurité par un encadrement plus important,
- utiliser des salles et équipements sportifs plus éloignés des groupes scolaires,
- diminuer les charges de travail des agents par la réduction des temps de préparation (une seule fois par semaine au lieu de trois fois).

COLLECTIVITE TERRITORIALE PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

Nom et prénom du correspondant : Catherine BAZZOLI

Fonction : Coordinatrice enfance jeunesse

Adresse : Commune de Crêts en Belledonne – Place de la Mairie – 38830 CRÊTS EN BELLEDONNE

Téléphone : 04.76.45.11.10

Adresse électronique : cretsenbelledonne@mairieceb.fr

DONNEES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :

Crêts en Belledonne est une commune de 3 300 habitants, située dans le massif de Belledonne en Isère. C'est une commune de moyenne montagne très étendue

La commune se caractérise par une forte hétérogénéité sociale. En effet, elle a connu une grande vague d'immigration de travailleurs Italiens et espagnols et ensuite nord africains, comme ce fut le cas dans tout le département à la fin du XIX^{ème} siècle pour la production industrielle, et l'exploitation minière en particulier en ce qui concerne le canton. Ces immigrés y ont travaillé de génération en génération et ont fini par s'établir dans la région. Avec le déclin de l'activité industrielle, il a fallu changer les habitudes et se réadapter, se tourner vers d'autres métiers : BTP, services ... etc.

Dans le cas de Crêts en Belledonne, le principal pourvoyeur d'emploi était l'USINE UGIMAG qui a connu une grande baisse d'activité et qui a été rachetée en 2008, elle comptait environ 600 ouvriers et aujourd'hui elle n'emploie plus que 70 personnes.

Le territoire a quand même réussi à garder une agriculture tournée essentiellement vers l'élevage pour la production de viande et de fromage. On y retrouve donc encore des familles d'agriculteurs.

Entre temps, la commune a accueilli des familles qui fuient la vallée et les grandes villes (Chambéry et Grenoble). Un nombre significatif d'actifs vient donc y résider. La commune présente une grande attractivité résidentielle qui permet aux familles de prétendre à un meilleur cadre de vie pour leurs enfants.

Il est donc question, pour la commune, de créer un cadre de vie harmonieux pour toutes ces catégories de résidents.

Par ailleurs les données INSEE 2011 de la population montrent que les moins de 15 ans représentent 24% de la population (moyenne nationale 18%) et les 15-29 ans 14%. La commune doit donc faire face à un fort besoin d'accueil d'enfants. Elle doit être en mesure de mettre à la disposition des familles des services enfance et jeunesse de qualité.

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT :

Le territoire concerné par ce PEDT est la commune de Crêts en Belledonne. Il est élaboré dans un souci de cohérence et de cohésion entre les services enfance et jeunesse de la mairie, et en partenariat avec les acteurs du secteur (institutionnels, associatifs, et les familles)

La commune compte deux écoles : une école élémentaire et une école maternelle, pas d'école privée.

- **Ecole maternelle : 5 classes, 135 élèves**
- **Ecoles élémentaire : 11 classes, 287 élèves**

Les enfants ont entre 3 et 11 ans.

LISTE DES STRUCTURES CONCERNEES PAR LE PEDT

- Accueil de loisirs 3-11 ans : Mikado pendant les vacances
- Accueil de loisirs 11-14 ans : Les Z'anims pendant les vacances et samedi après midi pendant la période scolaire
- Accueil périscolaire 3 -11 ans : Tous les jours à l'école le matin, le midi et le soir + le mercredi après midi à Mikado pendant la période scolaire.

MODALITES PRATIQUES :

Mode d'inscription :

Les services périscolaires sont destinés aux enfants scolarisés dans l'une des écoles de la commune de Crêts en Belledonne (maternelle ou élémentaire), quel que soit le lieu de domicile des parents.

Les inscriptions sont à renouveler pour chaque année scolaire. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle. Pour une fréquentation occasionnelle, le parent a obligation de présenter un planning aux services de la commune au moment de l'inscription.

En dehors du temps d'accueil périscolaire où le nombre de place est illimité, les autres services ne pourront accepter des inscriptions de dernière minute que dans la limite des places disponibles.

Pour la garderie :

Le matin et le soir, le nombre de places disponibles est de 80 enfants en élémentaire et 40 enfants en maternelle.

Un créneau supplémentaire de garderie est ouvert le mercredi après les cours de 11 heures 30 jusqu'à 12 heures 30.

Pour la cantine :

Le nombre de places disponibles est de 160 enfants répartis sur 2 services en élémentaire et 80 enfants répartis en 2 services en maternelle.

Une pause méridienne est organisée avant et après les repas pour les enfants inscrits à la cantine de l'école élémentaire et de l'école maternelle.

Pour les temps d'activité périscolaire :

L'ensemble des enfants scolarisés sur la commune peut bénéficier des temps d'activités périscolaires.

- 135 en école maternelle
- 287 en école élémentaire

Les temps d'activités périscolaires se déroulent sur une demi-journée le Jeudi après-midi :

ORGANISATION DE LA SEMAINE :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie périscolaire : 7h30-8h30				
Ecole : 8h30-11h30				
Cantine 11h30-13h30		Transport scolaire	Cantine 11h30-13h30	
Ecole 13h30-16h30		Garderie périscolaire de 11h30 à 12h30	TAP 13h30-15h00 15h00-16h30	Ecole 13h30-16h30
Transport scolaire			Transport scolaire	
Garderie périscolaire 16h30-18h30			Garderie périscolaire 16h30-18h30	

La commune n'est pas située en zone prioritaire

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans

ETAT DES LIEUX DES ACCUEILS PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

Nom de la structure	statut	Capacité d'accueil	Période d'ouverture
Crèche	intercommunale		Toute l'année
Accueil de loisirs 3-11 ans	communal	Maximum 30 places petites vacances et 49 pour les vacances d'été Taux de remplissage : Petites vacances : 53% Eté : 63% Mercredi périscolaire : 61%	- vacances de la toussaint : 1 semaine - vacance de printemps : 2 semaines - vacances d'été 6 semaines
Accueil de loisirs 11-17 ans	communal	Maximum 24 Taux de remplissage : 45 %	- samedi 14h-18h toute l'année. - vacances de la toussaint, d'hiver et de printemps, 2 semaines. -vacances d'été 6 semaines.
Accueil périscolaire matin et soir. 3 – 11 ans	communal	Maximum : 80 en école élémentaire et 40 à l'école maternelle Taux de remplissage soir : 45.5 % Matin :23.5%	Toute l'année en période scolaire
Accueil périscolaire après la classe 11-17 ans		Mercredi et vendredi, 17h-19h toute l'année. Maximum : 12 places Taux de remplissage : 90 %	Toute l'année en période scolaire

Les équipements sportifs et culturels :

Un gymnase

Un city stade

Un ensemble sportif composé d'un grand terrain de football en herbe, d'un plus petit en stabilisé, deux cours de tennis et d'une piste de course autour du grand terrain de football.

Un boulodrome couvert et des jeux extérieurs.

Une médiathèque

Une salle des fêtes

Une maison des associations.

Un pôle enfance (salle d'activité et préau couvert).

Le tissu associatif

Bien qu'étant une commune rurale de montagne, Crêts en Belledonne possède un tissu associatif important : une quarantaine d'associations culturelles et de loisirs dans le canton d'Alleverd.

Les thématiques qu'elles développent sont diverses : la danse, le théâtre, la musique, la peinture, le chant ... etc. Les associations sportives sont elles aussi présentes en grand nombre, une trentaine.

Les associations constituent un énorme vivier de compétences et de ressources. C'est un soutien incontestable et un partenaire indispensable dans la politique enfance et jeunesse sur le territoire.

Les associations sont peu disponibles pendant les demi-journées du jeudi et ne participent pas à la mise en place des TAP

LES LEVIERS DU PROJET

- ▶ Une volonté politique forte, avec des services enfance qui fonctionnent déjà depuis de nombreuses années.
- ▶ Un mouvement associatif riche sur lequel on peut s'appuyer.
- ▶ Des équipements et installations déjà existants.
- ▶ Une bonne collaboration entre l'école et les services municipaux.

LES FREINS ET CONTRAINTES A PRENDRE EN COMPTE

Le recrutement des animateurs se heurtera à la problématique de l'éloignement de la commune d'où la nécessité de former le personnel travaillant déjà pour la commune.

Crêts en Belledonne est une commune très résidentielle comportant un taux très important de population active travaillant hors du canton, ce qui réduit la disponibilité des parents donc leur participation/implication au projet.

Le nombre d'agents nécessaire pour encadrer est de 9 pour l'école maternelle et 12 pour l'école élémentaire.

Aucune activité n'est proposées par des bénévoles.

En raison des difficultés de recrutement, il est difficile de mettre en place des activités variées. Les mêmes activités risquent de revenir régulièrement chaque année.

Pas d'école du cycle supérieur sur place pour faciliter le travail des jeunes en tant qu'animateur.

LES OBJECTIFS DU PEDT PARTAGES PAR LES PARTENAIRES :

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage.

Elle doit permettre de structurer le travail éducatif réalisé au sein et « à côté » de l'école c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs, les associations et au sein des familles. Nous devons partager et il est donc question de créer une cohérence éducative entre nous pour le bien-être de l'enfant

Les objectifs :

- Créer un environnement plus propice à l'acquisition des apprentissages scolaires
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant
- Susciter la curiosité en donnant aux enfants les moyens de découvertes multiples

ARTICULATION DU PEDT AVEC DES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS:

La commune bénéficie d'un partenariat avec la CAF mis en place depuis de longues années. Un contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis 2006 a pris le relais du CTL (Contrat Temps Libre) signé en 2000. Il repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants par une réponse adaptée aux besoins des familles

Une convention d'objectifs et de financements permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires.

Objectifs de la commune dans le cadre du CEJ :

- permettre à la population de vivre dans la commune avec un confort minimal pour l'épanouissement des enfants.
- chercher à développer un état d'esprit de citoyenneté dans ses actions vers les enfants et les adolescents.

Priorités retenues par la commune :

- maintien de l'effort d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires.
- garde des enfants sur le temps périscolaire.
- accueil des adolescents.

Il compte quatre projets :

- Accueil de loisirs 3-11 ans
- Accueil de loisirs 11-14 ans
- Accueil de loisirs 14-17 ans
- Accueil périscolaire

Les objectifs poursuivis ici sont complémentaires à ceux des nouveaux rythmes scolaires. Il sera question pour les équipes d'animation de mettre en œuvre des actions en continuité de ce qui existe déjà pour éviter des doublons.

ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DES TAP

La commune a retenu quatre grandes thématiques pour les temps d'accueil périscolaire :

La citoyenneté

Pour l'école élémentaire : découverte de l'écocitoyenneté, secourisme, sensibilisation à l'environnement (jardin, land'art), découverte de la science et vie de la terre .. .

Pour l'école maternelle : sensibilisation à l'environnement et à l'écocitoyenneté (jardin).

L'expression artistique :

Pour l'école élémentaire : danses et musiques du monde, théâtre, activités manuelles (autour du fil, dessin) audiovisuel et art visuel, kamishibai, découverte d'auteurs ...

Pour l'école maternelle : dessin, activités manuelles, danses et musiques du monde, écoute musicale, lecture et petites histoires

Le patrimoine historique et culturel du Territoire

Pour l'école élémentaire : découverte du patrimoine de la commune, visite de sites touristiques, découverte des métiers locaux, découverte des langues (anglais).

Pour l'école maternelle : histoires illustrées du village ...

La santé :

Pour les enfants de l'école maternelle : psychomotricité, relaxation, éveil sportif

Pour les enfants de l'école élémentaire : football, basket-ball, badminton, boules, jeux de stratégie, relaxation.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Tous les agents de la commune participent à la mise en place des temps d'activités périscolaires. Les temps de travail ont été augmentés pour permettre l'organisation des activités. Des moments de concertation sont organisés régulièrement entre les intervenants.

PARTENAIRES DU PEDT :

- Partenaires institutionnels :
 - Education nationale,

- Caisses d'Allocations Familiales,
- Partenaire associatif :
 - Au travers du temps,

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

- Maire,
- Directrice générale des services,
- Coordinatrice enfance et jeunesse,
- Responsable des temps d'activités périscolaires.
- Responsables des temps périscolaires,
- Responsables des accueils de loisirs sans hébergement.

COORDINATION DU PROJET ASSURE PAR :

Directrice générale des services – Nadine FOURIER

Prénom et nom du responsable pédagogique : Catherine BAZZOLI

Fonction : Coordinatrice enfance et jeunesse

Adresse : Place de la Mairie – Saint Pierre d'Allevard – 38830 Crêts en Belledonne

Téléphone : 04.76.45.11.10

Adresse électronique : cretsenbelledonne@mairieceb.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un comité de pilotage) :

Rôle du comité de pilotage :

- Examine les indicateurs et fait des propositions d'amélioration de l'aspect pédagogique dans un souci de bien être de l'enfant.

Représentants de droit :

- Le Maire de Crêts en Belledonne,
- L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse
- La conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires
- L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription du Haut Grésivaudan
- Le coordinateur du territoire de la CAF,
- La directrice générale des services,
- La coordinatrice enfance et jeunesse.

Représentants institutionnels

- La Directrice de l'école maternelle
- Le Directeur de l'école élémentaire

Représentants associatifs

- Un membre du bureau des associations participantes

- Deux membres de l'Association des Parents d'Elèves de St Pierre d'Allevard

ELEMENTS PREVUS DANS L'EVALUATION DU PROJET

- Indicateurs quantitatifs : évolution du nombre d'inscrits et de la fréquentation,
- Indicateurs qualitatifs : état de forme des enfants, repère par rapport à l'organisation de la semaine, relation enfant-équipe d'animation, relation équipe d'animation – familles, influence sur les apprentissages scolaires (entretiens avec les équipes pédagogiques).

SIGNATAIRES DU PROJET

Le Maire

Jean-Louis MARET